



BULLETIN D'ADHÉSION



ÉDITIONS LIMITÉES CONGRÈS 2026
Du 03 juillet au 20 septembre uniquement

CIVILITÉ: ☐ MONSIEUR ☐ MADAME N° DE CARTE (RÉADHÉSION) _____

NOM _____

PRÉNOM _____

ADRESSE _____

ADRESSE COMPL. _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____ PAYS _____

COURRIEL _____

TÉLÉPHONE/MOBILE _____ DATE DE NAISSANCE ____ / ____ / ____

PROFESSION _____ NATIONALITÉ _____

CONJOINT (POUR UNE ADHÉSION EN COUPLE)

CIVILITÉ: ☐ MONSIEUR ☐ MADAME N° DE CARTE (RÉADHÉSION) _____

NOM _____ PRÉNOM _____

COURRIEL _____

TÉLÉPHONE/MOBILE _____ DATE DE NAISSANCE ____ / ____ / ____

PROFESSION _____ NATIONALITÉ _____

☐ Je souhaite adhérer ou renouveler mon adhésion au Rassemblement National



soit **3,4€** après
la réduction d'impôt



soit **5,1€** après
la réduction d'impôt



soit **17€** après
la réduction d'impôt



soit **34€** après
la réduction d'impôt



soit **85€** après
la réduction d'impôt

*Un accord parental est requis pour les mineurs.

☐ Je souhaite faire un don

Vous pourrez déduire 66% de la somme versée de vos impôts.

Écrivez le montant de votre don :

(Montant maximum autorisé 7500€ par personne physique et par an)

☐ RÉGLER EN LIGNE :

Scannez le QR code et
faites une adhésion en ligne



☐ RÉGLER PAR COURRIER :

Chèque personnel bancaire à l'ordre de

« Association de financement du RN »

Merci de retourner ce bulletin dûment rempli, accompagné de votre règlement. **À retourner à SNA . 70 rue Cortambert - 75116 Paris**

DATE _____ SIGNATURE _____

MENTIONS LEGALES RELATIVES AUX DONCS. Conformément à la loi n°88-227 du 11 mars 1988, l'association de financement du Rassemblement National, mandataire financier, déclarée le 23 janvier 2018 à la préfecture des Hauts-de-Seine (Nanterre), est seule habilitée à recueillir des dons en faveur du Rassemblement National. Chaque don fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous sera transmis par le mandataire financier pour obtenir une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant de votre soutien financier, dans la limite de 20 % du revenu imposable et de 15 000 € (article 200 - 1 du Code Général des Impôts). Les dons des personnes morales (entreprises, associations non politiques) sont interdits. Une même personne physique ne peut donner annuellement plus de 7 500 € à un ou plusieurs partis politiques. Article 11-4 de la loi n° 88-227 de la loi du 11 mars 1988. Les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis politiques par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques ne peuvent annuellement excéder 7 500 euros. Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Article 11-5 de la loi n° 88-227 de la loi du 11 mars 1988. Les personnes qui ont versé un don ou consenti un prêt à un ou plusieurs partis ou groupements politiques en violation des articles 11-3-1 et 11-4 sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL. Les informations recueillies au moyen du présent formulaire sont traitées par le Rassemblement National, en qualité de responsable du traitement, afin de gérer votre adhésion, vos dons, votre participation aux activités du mouvement, ainsi que l'organisation, la communication et le financement des campagnes électorales des candidats investis ou soutenus par le Rassemblement National. Dans les conditions prévues par la Politique de protection des données (<https://rassemblementnational.fr/politique-protection-donnees>), certaines de ces informations peuvent être communiquées à l'Association de financement du Rassemblement National, à des associations de financement électorales, à des mandataires financiers ou à d'autres structures juridiquement distinctes concourant directement à l'organisation, à la conduite, à la communication ou au financement de ces campagnes. Elles peuvent également être communiquées à des prestataires agissant pour le compte du Rassemblement National, dans le cadre de leurs missions et sous son contrôle. Conformément au règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et, lorsque la réglementation le prévoit, a un droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à : adhesion@rassemblementnational.fr ou Rassemblement National - 70 Rue Cortambert - 75116 Paris, ou en contactant le délégué à la protection des données. Vous pouvez également consulter la Politique de protection des données disponible sur [www.rassemblementnational.fr](https://rassemblementnational.fr/formulaire-de-gestion-dexercice-des-droits-rgpd). Vous pouvez également exercer vos droits en remplissant ce formulaire: <https://rassemblementnational.fr/formulaire-de-gestion-dexercice-des-droits-rgpd>.